Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNMT)

TANAUH-N'GUESSAN Olivia Mo, KROA Ehoulé, YAO Kouamé B., AMESSAN Beugré M., BLE Boris Guyemane K., SIB Hoho F.

Contexte de création

Le Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNPMT) est une structure technique du ministère en charge de la santé. Il a été créé par arrêté ministériel n°409 du 28 décembre 2001 modifié par l'arrêté n°253 du 10 septembre 2007. Sa création a été marquée par quatre (4) grandes décisions.

1. La *Déclaration d'Alma Ata de 1978* qui stipule d'intégrer la médecine traditionnelle dans les soins de santé primaires ;
2. l'*Appel d'Abuja d'avril 2001* qui demande de développer le potentiel de la médecine traditionnelle et de ses acteurs ;
3. Le Plan National de Développement Sanitaire (*PNDS) 1995* dans lequel le Ministre en charge de la santé a fait de la médecine traditionnelle une de ses priorités
4. La *Lettre Présidentielle N° 3967 du 27 Août 1997* dans laquelle le gouvernement ivoirien a autorisé la collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne.

Missions

Le PNPMT a pour missions de :

- Définir les orientations stratégiques du Programme ;
- Proposer les documents de politique ;
- S'assurer de la prise en compte de la promotion de la Médecine et de la Pharmacopée Traditionnelles dans les plans opérationnels des animateurs des différents niveaux du système sanitaire ;
- Élaborer et faire adopter les directives du Programme ;
- Mettre en place des activités et s'assurer de leur bonne intégration dans les plans des districts, notamment en organisant la décentralisation des tâches aux différents niveaux opérationnels ;
- Suivre et évaluer, en liaison avec les échelons centraux, régionaux et départementaux, les activités du Programme ;
- Participer à la mobilisation des ressources.

Le PNPMT est dirigé par un Directeur Coordonnateur, aidé par des chargés d'études qui ont la responsabilité des services suivants :

- Service de la Communication, des Projets et des relations extérieures ;
- Service de la Recherche Opérationnelle et de la Valorisation des Médicaments issus de la Pharmacopée Traditionnelle ;
- Service d'Identification, de la Formation, du Suivi et de l'évaluation ;
- Service de la Réglementation et du Contrôle de l'exercice de la Médecine Traditionnelle.

Réglementation

L'ossature du cadre juridique et règlementaire du PNMT est composée de :

- la Loi N°2015 du 20 Juillet 2015 portant exercice et organisation de médecine et de la pharmacopée traditionnelle,
- du décret N°2016-24 du 27Janvier 2016, portant code d'éthique et de déontologie des praticiens de médecine traditionnelle.

Principales activités du PNMT

Formation des Praticiens de Médecine Traditionnelle (PMT)

Le PNPMT propose des formations illustrées dans le tableau I.

Tableau I : Liste des modules de formation et nombre des Praticiens de Médecine Traditionnelle formés (2025)

Modules	Nombre de PMT formés
L'hygiène conventionnelle, l'anatomie, la collecte et gestion des données	268
La reconnaissance des signes d'appels des pathologies courantes	39
Les techniques de collectes et de conservations durables des produits issus des plantes médicinales	71
Les normes de Bonnes Pratiques de Fabrication des Médicaments Traditionnels Améliorés et le processus d'homologation	71
Les formes galéniques en Médicaments Traditionnels et leurs modes d'obtention	71
La gestion des stocks en Médecine Traditionnelle	59

Célébration de la Journée Africaine de la Médecine Traditionnelle (JAMT) 2025

La Journée Africaine de la Médecine Traditionnelle (JAMT) instituée depuis 2003, est célébrée le 31 août de chaque année dans les pays membres de l'OMS/AFRO. Cette journée vise à reconnaitre le rôle de la médecine traditionnelle dans les soins des populations en Afrique. En 2025, le thème retenu était ***« Renforcer la base factuelle de la médecine traditionnelle »***.

La vingt-troisième (23e) JAMT couplée avec les Awards de la médecine traditionnelle a eu lieu 30 septembre 2025 à l'amphithéâtre Délormas de l'Institut National de Santé Publique (INSP) sis au Plateau.



Figure 1 : Prix spécial décerné au Directeur Coordonnateur du PNPMT lors de la 23e JAMT (Dr KROA ÉHOULÉ)

Élaboration de documents de la pharmacopée ivoirienne

Le PNMT a élaboré deux pharmacopées disponibles dans ledit programme (et 3). La première pharmacopée ivoirienne a été éditée en 2018 et comprenait les monographies de cinquante-deux (52) plantes médicinales (Figure 2). Le deuxième Tome, lui, en décrit quatre-vingt-trois (83). Les domaines d'utilisation de la pharmacopée sont :

- l'homologation des produits de santé à base de plantes,
- la formulation des médicaments à base de plantes,
- la collaboration entre les acteurs de la médecine traditionnelle et de la médecine moderne,
- et la formation, la recherche et le développement des médicaments traditionnels à base de plantes.

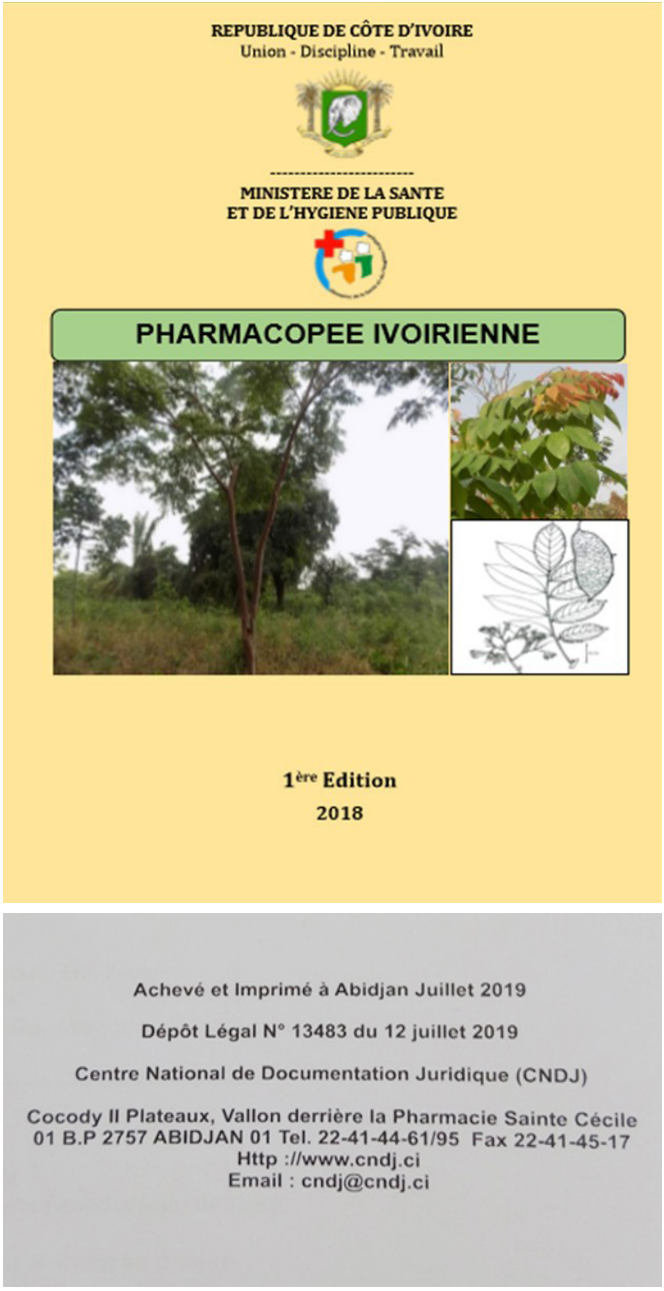


Figure 2 : 1ère édition de la Pharmacopée ivoirienne (Source PNMT)

Figure 3 : 2ème édition de la Pharmacopée ivoirienne (Source PNMT)

